

Nouvelle convention fiscale entre la France et le Luxembourg

Résidents français : comment déclarer vos salaires luxembourgeois du secteur privé

A la suite de l'entrée en vigueur de la convention fiscale signée le 20 mars 2018 entre la France et le grand Duché du Luxembourg, et de ses avenants du 10 octobre 2019 et du 7 novembre 2022, **les résidents fiscaux de France** sont tenus de déclarer leurs revenus de source luxembourgeoise perçus à compter du 1^{er} janvier 2022 selon de nouvelles modalités.

La déclaration en ligne est obligatoire

Quel que soit le montant de vos revenus, votre déclaration doit être réalisée par internet.

(Sauf si vous habitez en zone blanche ou que votre résidence principale est dépourvue d'accès à internet, ou si vous n'êtes pas en mesure de déclarer en ligne).

La date limite pour remplir sa déclaration fiscale en ligne est fixée au **1^{er} juin 2023** pour les personnes domiciliées en **Meurthe-et-Moselle**, et au **8 juin** pour les personnes domiciliées en **Moselle (22 mai en cas de dépôt papier)**.

Salaires du secteur privé perçus au Luxembourg par un résident français : ce qui change avec la nouvelle convention.

Les revenus salariaux versés **jusqu'au 31/12/2021** par des entreprises du secteur privé luxembourgeois à des résidents fiscaux Français, pour une activité exercée sur le territoire du Grand Duché, relevaient du régime de l'exemption d'imposition en France avec la prise en compte du revenu perçu pour la détermination du taux d'imposition du foyer fiscal. Ces revenus étaient déclarés en ligne 1AC et suivantes de la déclaration 2042C.

Les revenus salariaux perçus **à compter du 01/01/2022** par des **résidents fiscaux Français**, versés par des entreprises **du secteur privé** luxembourgeois pour une activité exercée **sur le territoire du Grand Duché** sont désormais **imposables en France** et la double imposition est éliminée **par l'imputation d'un crédit d'impôt égal à l'impôt français** correspondant à ces revenus, sous réserve que le revenu ait effectivement été **soumis à l'impôt au Luxembourg**. (paragraphe 1 de l'article 14 de la convention).

I - SELECTIONNEZ VOS DECLARATIONS ANNEXES, VOS REVENUS, ET VOS CHARGES...

A l'étape 3 de la déclaration en ligne, vous êtes invité à sélectionner vos déclarations annexes, vos revenus et vos charges.

Étape 3
Revenus
et charges

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC / 2042 C PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes

REVENUS

1) Sélectionnez vos déclarations annexes

Cochez dans les déclarations annexes, la déclaration des revenus encaissés à l'étranger n°2047, et la déclaration n° 3916 si vous disposez d'un compte ouvert à l'étranger.

Déclarations annexes

- Déclaration des revenus fonciers 2019 N° 2044
- Déclaration spéciale des revenus fonciers 2019 N° 2044 Spéciale
- Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé N° 2044 EB
- Déclaration des revenus 2019 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse) N° 2047
- (...)
- Déclaration de retenue à la source - année 2019 N° 2041 E
- Déclaration par un résident d'un compte ouvert hors de France N° 3916
- Déclaration des investissements réalisés en 2019 dans un département ou une collectivité d'outre-mer N° 2083 PART

2) Sélectionnez vos revenus

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux

(...)

3) Sélectionnez vos charges éventuelles

CHARGES

II – ...PUIS SERVEZ LA DECLARATION ANNEXE N° 2047...

Portez le montant des salaires du secteur privé (ensemble des rémunérations y compris les avantages en nature), **avant déduction de l'impôt payé au Luxembourg en rubriques 1 et 6** (pages 1 et 4 de la déclaration n° 2047 si vous devez souscrire une déclaration papier). (exemple ci-dessous formulaire 2020).

2047K cerfa N°11226*23 DÉCLARATION REVENUS 2020 REVENUS DE SOURCE ETRANGÈRE ET REVENUS ENCAISSÉS A L'ÉTRANGER PERÇUS PAR UN CONTRIBUABLE DOMICILIÉ EN FRANCE

REVENUS IMPOSABLES EN FRANCE Indiquez uniquement des montants convertis en €

1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES EN FRANCE
Montant des revenus, sans déduction de l'impôt payé à l'étranger. À reporter sur votre déclaration n° 2042, cadre 1, voir notice

10	TRAITEMENTS, SALAIRES	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU		REVENU EN €	REPORT 2042
			PUBLIC	PRIVÉ		
	Déclarant 1					CADRE 1
	Déclarant 2					
	Personnes à charge					

Rubrique 1 de la déclaration n° 2047 doivent être précisés :

- a) l'identité du bénéficiaire des revenus (déclarant 1, 2, personne à charge) ;
- b) le pays d'origine ou d'encaissement, la nature publique ou privée du revenu
- c) le montant des salaires avant déduction de l'impôt étranger

ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION selon la convention fiscale applicable

6 REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduction de 10 % ou des frais réels), sans déduire l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration n° 2042 C.

DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	REPORT 2042 C
Montant total	Rubrique 6 de la déclaration n° 2047 : déclarez les salaires sans déduction des 10 % ou des frais réels ni de l'impôt payé au Luxembourg			8TK

III – ...ENFIN REPORTEZ CES REVENUS SUR LA DECLARATION PRINCIPALE

- Si vous déclarez en ligne et si vous avez sélectionné la rubrique «salaires» à l'étape 1 (cf. I), les cases utiles vous seront présentées automatiquement ;
- Si vous déposez « papier »: les cases sont présentes dans les déclarations 2042 et 2042C.

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES				
TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Traitements et salaires	1AJ	1BJ		
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA		
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux, Journalistes	1GA	1HA		
Revenus d'heures supplémentaires exonérés	1GH	1HH		
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GB	1HB		
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	1HF		
Agents généraux d'assurance	1GG	1HG		
Autres revenus imposables (changement, retraite)	1AD	1BD	1IG	1JG
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels (joignez la liste détaillée sur papier libre)	1AK	1BK	1CK	1DK

Reportez en 1AF (ou 1BF/1CF/1DF selon le titulaire du revenu) le revenu déclaré sur la déclaration n° 2047

Reportez dans la rubrique 8 « Divers », en ligne 8TK, le total des revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français

8 I DIVERS	
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions	8TI
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	8TK

Cochez la **case 8UU** en cas de compte à l'étranger (et souscrivez la déclaration n°3916)

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre **8UU COCHEZ**

IV – EXEMPLE

Au sein du foyer fiscal, le déclarant 1 et le déclarant 2 ont perçu des salaires de source luxembourgeoise, de 20 000 € pour le déclarant 1 et de 25 000 €, pour le déclarant 2, avant impôt luxembourgeois.

Déclaration n° 2047 cadre 1 (page 1 de la déclaration n°2047 papier si vous souscrivez ainsi)

10 TRAITEMENTS, SALAIRES	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU		REVENU EN €	REPORT 2042
		PUBLIC	PRIVÉ		
Déclarant 1	Luxembourg		X	20 000	CADRE 1
Déclarant 2	Luxembourg		X	25 000	

Déclaration n° 2047 cadre 6 (page 4 de la déclaration n°2047 papier si vous souscrivez ainsi)

ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION <i>selon la convention fiscale applicable</i>				
6 REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS				
Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduction de 10% ou des frais réels), sans déduire l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration n°2042 C.				
DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	REPORT 2042 C
Déclarant 1	Luxembourg	Salaires	20 000	
Déclarant 2	Luxembourg	Salaires	25 000	
Montant total			45 000	8TK

Déclaration principale lignes 1AF, 1BF, 1CF, 1DF (déclaration n°2042 papier si vous souscrivez ainsi)

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES				
TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{ER} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Traitements et salaires	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux Journalistes	1GA	1HA	1IA	1JA
Revenus d'heures supplémentaires exonérés	1GH	1HH	1IH	1JH
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GB	1HB	1IB	1JB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	1HF	1IF	1JF
Agents généraux d'assurance	1GG	1HG	1IG	1JG
Autres revenus imposables chômage, préretraite	1AP	1BP	1CP	1DP
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF 20 000	1BF 25 000	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels joignez la liste détaillée sur papier libre	1AK	1BK	1CK	1DK

Déclaration principale ligne 8TK (déclaration n°2042-C papier si vous souscrivez ainsi)

8 I DIVERS	
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires et pensions</i>	8TI
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	8TK 45 000

V – CAS PARTICULIER DES JOURS TELETRAVAILLES

1) Règle générale

La convention fiscale entre la France et le Luxembourg prévoit que les travailleurs frontaliers résidents de France peuvent télétravailler depuis leur domicile au profit de leur employeur luxembourgeois **dans la limite de 29 jours** avec maintien de l'imposition des salaires au Luxembourg et imputation d'un crédit d'impôt en France pour éviter la double imposition.

2) Mesure exceptionnelle liée à la crise sanitaire

Afin de faire face au cas de force majeure résultant de la COVID 19, la France et le Luxembourg se sont accordés (accord amiable du 16 juillet 2020) pour que le nombre de jours télétravaillés à domicile entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2022 ne soit pas décompté du plafond de 29 jours.

3) Application aux salaires d'origine luxembourgeoise perçus en 2022 par un résident français

- **Télétravail pendant la période COVID ou télétravail hors période COVID dans la limite de 29 jours :**
 - Le salarié reste imposable au Luxembourg pour l'ensemble de sa rémunération
 - Déclaration en lignes 1AF à 1 DF et en ligne 8TK
- **Télétravail hors période COVID et au-delà de la limite des 29 jours**
 - La fraction de rémunération correspondante est imposable en France
 - Déclaration en lignes 1AJ à 1DJ